CPGE : S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

2022-2023

étape 1 LA DEMANDE DE BOURSE

Les étudiants concernés doivent effectuer leur demande de bourses pour l'année 2022/2023 auprès du CROUS.

Attention, la demande doit être faite pour le lycée et non pour l'université.

Les étudiants bénéficient du statut boursier au lycée et sont ensuite exonérés des frais d'inscription à l'université.

étape 2 LA CANDIDATURE

Inscription en 1ère année : aucune candidature n'est nécessaire, l'inscription est garantie par la convention partenariale entre le lycée et l'université

Inscription en 2ème ou 3ème année : une candidature, sur l'application eCandidat à partir du **12 avril 2022**, est nécessaire uniquement en cas de changement de filière entre deux années.

Aucun changement de filière ne sera accepté sans candidature validée et confirmée sur eCandidat.

étape 3 LA CVEC

S'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) auprès des services du CROUS, à partir de la première semaine de juillet. La CVEC doit être reconduite à chaque année universitaire.

étape 4 L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Lycées non intégrés

Joffre (Montpellier) | Daudet (Nîmes)

Mistral (Avignon) | Leconte de Lisle (Saint-Denis)

Le lycée transmet aux étudiants, en début d'année, le dossier d'inscription pour l'université et se charge de les transmettre à l'université, avant le **10 octobre 2022.**

L'étudiant n'a aucune démarche à effectuer directement auprès de l'université.

Les inscriptions sont ensuite réalisées à l'université, au terme desquelles les certificats de scolarité et les cartes étudiantes ou hologrammes (pour mise à jour) sont envoyés au lycée qui se chargera de les distribuer aux étudiants.

Attention, ces documents sont envoyés au lycée une fois tous les étudiants inscrits, il est donc primordial de transmettre un dossier d'inscription complet.

Lycées intégrés

Jules Guesde (Montpellier)

Le lycée transmet aux étudiants, en début d'année, le dossier d'inscription pour l'université.

Les étudiants doivent adresser un mail à des_rdv@univ-montp3.fr avant le **20 septembre 2022**, pour une inscription sur place ou par correspondance (selon la modalité de paiement).

Une fois l'inscription administrative effectuée, les étudiants inscrits pour la 1ère fois à l'UPVM3 doivent activer leur ENT et récupérer leur carte étudiante, puis doivent procéder à leurs inscriptions pédagogiques auprès du secrétariat de leur filière.

Pour toute information supplémentaire, contactez cpge@univ-montp3.fr